

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – D 2026 06

SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 8 - présents : 7 - votants : 8

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Daniel CRAMER, Fabienne ROUSSEAU, Magali DUGAND, Cyril DUPUIS, Christine LAROYE et Jean-Michel RICHARD.

EXCUSÉ : Florent BEIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIR : Florent BEIGNON à Magali DUGAND

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-22 ;

Vu la décision de transfert de compétence assainissement au Syndicat Rive Gauche de la Dore à Estandeuil à la date du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir les délégués auprès du syndicat en matière d'assainissement ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner comme délégués auprès du Syndicat Rive Gauche de la Dore :

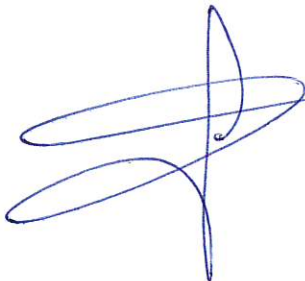
- Daniel CRAMER, délégué titulaire
- Jean-Michel RICHARD, délégué suppléant.

=====

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Magali DUGAND.

Le Maire,
Christophe DOS SANTOS.



Publication le : 22/01/2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publication devant le Tribunal Administratif.